



SAINT-ESTÈVE-JANSON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

REÇU EN PREFECTURE

le 31/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300934-20260722-DE_07_2026_

DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date de publication de la convocation	Nombre de conseillers	
17/07/2026	17/07/2026	En exercice	11
		Présents	10
		Votants	11

L'an deux mille vingt-six et le vingt deux juillet à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Sophie JARDINOT, Maire.

Étaient présents : Messieurs, Mesdames JARDINOT Sophie, BRANCO Luc, CANAVESE Marielle, DEL CHIOCCIORA Ludovic, GAILLARD Olivier, ANTON Sandy, BULTOT Marie, LUCIANI Xavier, KEERLE Vanessa, GAGNEBE William

Étaient excusés : BOCCIA Françoise

Avaient donné pouvoir BOCCIA Françoise à JARDINOT Sophie

Étaient absents non-excusés :

Parmi les membres présents, Marie BULTOT est désignée secrétaire de séance.

07 2026 10 Mise à jour du tableau des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8

Vu le code général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet, nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant la nécessité de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs afin de le mettre en conformité avec les emplois de la collectivité en cas de modification, création, suppression et qu'il appartient au Conseil Municipal d'établir, par délibération, ce tableau des effectifs en vigueur pour sa commune.

Madame le Maire propose de modifier le tableau des effectifs afin de prendre en compte la création adoptée par la délibération précédente.

Le nouveau tableau des effectifs de la commune est ainsi établi, joint en annexe

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs tel que présenté en annexe

DECIDE d'adopter ce tableau des effectifs mis à jour

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération des agents sont inscrits au budget de la commune.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout acte y afférent

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance.

Madame le Maire,




Sophie JARDINOT

Le Secrétaire de séance,


Marie BULTOT

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu :

- *de sa transmission en Sous-Préfecture le*
- *et de sa publication le*

*Madame le Maire,
Sophie JARDINOT.*



TABLEAU DES EFFECTIFS 2026

Mise à jour du 22.07.2026 - Délibération n° 07 2026 09 du 22/07/2026

Filière	Cadre d'emplois	Grade/Emploi	Cat.	Postes créés	Effectifs pourvus	Durée de Travail	Fondement juridique
TITULAIRES							
ADMINISTRATIVE	Attachés Territoriaux	Attachés territoriaux	A	1	0	TC	D-10.2009.01
		Rédacteur	B	1	1	TC	D-07.2021.01
		Adjoint administratif territorial	C	2	0	TC	D-12.2016.01 / D-10.2018.01
	Adjoints Administratifs	Adjoint administratif Principal 1ère classe	C	-	-	TC	
		Adjoint administratif Principal 2ème classe	C	1	1	TC	D-29.06.2026
CULTURELLE	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation des bibliothèques	B	1	1	TNC 28H	D-03.2017.01
TECHNIQUE	Techniciens	Technicien territorial	B	1	1	TC	D-29.06.2026
	Agent de Maitrise	Agent de Maitrise	C	-	-	TC	D-12.2017.01
		Agent de maitrise Principal	C			TC	D-02.2022.01
		Adjoint technique	C	1	1	TC	D-02.2022.01
	Adjoints techniques	Adjoint technique Principal 1ère classe	C	2	1	TC	D-04.2010.02 / D-01.2021.01
		Adjoint technique principal 2ème classe	C	-	-	TC	
ANIMATION		Animateur territorial	B			TC	
		Adjoint d'animation principal 1ème classe	C	1		TC	D-29.06.2026
		Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	1	1	TC	D-01.2021.01
CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC							
ADMINISTRATIVE	Attachés Territoriaux	Accompagnement sécurisation des actes (RH-Fin)	A		1	TNC	contractuel accroissement activité art L.332-23-1°
	Rédacteur	remplacement DGS	B		1	TNC	contractuel art. L332-13
	Adjoints Administratifs	accueil	C		1	TC	Contractuel
	Adjoints Administratifs	Adjoint à la secrétaire de mairie	A/B/C		1	TNC	Contractuel
TECHNIQUE	Adjoints techniques	Adjoint technique	C	1	0	TNC	contractuel saisonnier art.L332-23-2°
		Adjoint technique	C		1		contractuel remplacement art. L332-13
TOTAL				13	12		



Le Maire

SOPHIE JARDINOT

[Signature]

21.DR-013-2113 0034-2026 0722-DE_07_2026_

Application agréée Elogifile.com

le 31/07/2026

REÇU EN PREFECTURE